CHECK – LIST

Transfert direct (vente en gré a gré)

Valable pour les SCPI

DOCUMENTS À FOURNIR :

› La déclaration de cession de parts (formulaire Cerfa 2759) enregistrée par la recette des impôts

› La lettre de rachat (document de la société de gestion) signée par le vendeur et l'acquéreur (cf annexe)

› Copie recto-verso des cartes d'identité des deux parties

› Le RIB de l'acquéreur

› Copie du justificatif de domicile de l'acquéreur (facture électricité, eau, gaz, téléphone, attestation d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, taxe foncière, quittance d'assurance pour le logement – titre de propriété ou quittance de loyers…) ou de l'extrait K-bis pour une personne morale

› Le forfait de gestion administrative de 60 € libellé à l'ordre d'EURYALE

A savoir : La valeur nette unitaire choisie pour la transaction ne doit pas être supérieure ou inférieure à plus de 20 % de la valeur à ce jour.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / DONNÉES PERSONNELLES : les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement LF REM pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale.

Veuillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : Direction de la clientèle du Groupe La Française - 128, bd Raspail - Paris 75006 (serviceclient@la-francaise.com). Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur le lien suivant : https://www.la-francaise. com/fr/politique-de-confidentialite-et-de-cookies/

EURYALE
ASSET MANAGEMENT

SERVICE CLIENT
Tél : 01 53 62 41 38
serviceclients@
euryale-am.fr

CHECK – LIST

Transfert direct (vente en gré a gré) *(suite)*

TRANSFERT DIRECT – LETTRE DE RACHAT

Le Cédant :

Numéro d'associé : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Nom de jeune fille (femmes mariées ou veuves) :
Statut ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve)
Régime matrimonial : .....
Date et lieu de naissance : .....
Adresse complète : .....
.....
.....Téléphone .....

INFORME LA SOCIETE DE GESTION DE LA CESSION AU PROFIT DU CESSIONNAIRE SUIVANT DE .....PARTS SOCIALES DE LA SCPI ..... EN :

☐ **PLEINE PROPRIETE**
☐ **NUE PROPRIETE**
☐ **USUFRUIT TEMPORAIRE**
☐ **USUFRUIT VIAGER**

Le cessionnaire :

Numéro d'associé : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Nom de jeune fille (femmes mariées ou veuves) :
Statut ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve)
Régime matrimonial : .....
Date et lieu de naissance : .....
Adresse complète : .....
.....Téléphone .....
Adresse mail : .....
Régime fiscal : ☐ Personne Physique ☐ BIC ☐ IS
Résidence fiscale : ☐ France et DOM ☐ TOM ☐ U.E ☐ Hors U.E

FAIT A..... , LE .....

SIGNATURE DU CEDANT
Précédée de la mention
« Bon pour transfert de ..... parts sociales »

SIGNATURE DE L'ACHETEUR
Précédée de la mention
« Bon pour acquisition de ..... parts sociales »

XX3418 - Octobre 2019 - © Fotolia

EURYALE
ASSET MANAGEMENT

SERVICE CLIENT
Tél : 01 53 62 41 38
serviceclients@
euryale-am.fr